



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 08/07/2026
Et
Publication ou notification du :
08/07/2026

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, FURY Patricia, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, SIMONIN Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELALEUF Marie à M. SIMONIN Denis, DUFRESNE Muriel à M. CORBIN Sébastien, GUDEFIN Blandine à Mme DUBRAY Françoise, MERCIER Céline à Mme DOZINEL Claire, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, MM : LEBREC Michel à M. MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier à M. LANDAIS Romain

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

68/2026 – CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (service périscolaire)

EXPOSÉ DES MOTIFS Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans ce cadre, et afin de répondre aux besoins opérationnels de la commune, il est proposé de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, dédié aux missions d'agent polyvalent des services scolaires. Cet emploi, à pourvoir à compter du 1er septembre 2026, permettra d'assurer la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires ainsi que l'entretien des bâtiments associés à sa mission. L'agent recruté relèvera du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, au grade d'Adjoint Technique Territorial (catégorie C).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT que la création d'un emploi permanent est nécessaire pour répondre aux besoins des services scolaires et périscolaires de la commune ;

CONSIDÉRANT que cet emploi, à temps non complet (18,12/35ème), permettra d'assurer la surveillance des enfants et l'entretien des locaux dédiés, conformément aux missions définies dans la fiche de poste ;

CONSIDÉRANT que l'agent recruté appartiendra au cadre d'emplois des Adjoints Techniques

Territoriaux, au grade d'Adjoint Technique Territorial (catégorie C) ;

CONSIDÉRANT que cette création s'inscrit dans le respect des dispositions budgétaires de la commune et nécessite une modification du tableau des effectifs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par un vote à main levée, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **de créer**, à compter du 1er septembre 2026, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, à raison de 18,12/35ème, affecté aux fonctions d'agent polyvalent des services scolaires.
Les missions confiées à l'agent titulaire de cet emploi sont les suivantes :
 - Surveillance des enfants pendant les temps périscolaires ;
 - Entretien des bâtiments liés aux missions de l'agent.
- **de modifier** le tableau des effectifs de la commune en conséquence.
- **de préciser que** les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Secrétaire de Séance
M. BONZON Sébastien



Le Maire
Victorien DEVALLEE